

# Mise à jour en matière de santé animale provenant du bureau du vétérinaire en chef de l'Ontario : sociétés agricoles et événements à venir réunissant des oiseaux

Mise à jour et renseignements relatifs à l'influenza aviaire à l'intention des sociétés agricoles et des événements à venir réunissant des oiseaux (publié le 22 septembre 2022)

## Dans cette page

- |   |                                       |
|---|---------------------------------------|
| 1. Situation actuelle                       | 1. Coup d'œil sur l'influenza aviaire |
| 2. Recommandation de cesser la cohabitation | 2. Complément d'information           |
| 3. Cas à l'échelle nationale                |                                       |

## Situation actuelle

Le 17 septembre 2022, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a confirmé la présence d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP), de souche H5N1, dans un élevage commercial situé dans le canton de Zorra, en Ontario. Depuis, trois autres éclosions ont été signalées – deux dans de petits élevages et une dans un élevage combinant oiseaux domestiques et oiseaux sauvages.

L'influenza aviaire (IA) n'est pas une menace pour la salubrité alimentaire. La volaille et les œufs de l'Ontario peuvent être consommés sans danger à condition, comme toujours, de les cuire adéquatement et les manipuler de manière sûre et salubre. Le risque de transmission aux

humains est très faible. Les personnes qui travaillent auprès de volailles doivent prendre des précautions supplémentaires et il leur est fortement recommandé de suivre toutes les directives de la santé publique et d'observer des mesures de biosécurité rigoureuses. Si votre état de santé vous préoccupe ou si vous présentez des symptômes grippaux après avoir travaillé avec des oiseaux malades, veuillez communiquer avec votre fournisseur de soins de santé.

## Recommandation de cesser la cohabitation

**Les événements réunissant simultanément de nombreux oiseaux tels que les foires, les salons et autres peuvent avoir une influence importante sur les risques de propagation de l'IA dans la province.**

Les petits éleveurs d'oiseaux ou de gibier à plumes à des fins personnelles ou pour en faire le commerce à petite échelle doivent être conscients du risque que présentent des maladies comme l'IA pour la santé de leurs oiseaux. **Lors d'une éclosion d'IA, la participation à des foires avicoles peut accroître considérablement le risque de propagation des maladies.** Le virus de l'IA peut se transmettre d'un élevage infecté à l'autre à la suite du déplacement d'oiseaux infectés ou de manquements à la biosécurité, par exemple lorsque le virus est transféré d'un environnement contaminé à un environnement propre par de l'équipement, des vêtements ou des chaussures.

Les migrations d'automne et du printemps des oiseaux sauvages augmentent le risque d'infection à l'IA des élevages de volailles. Les mesures d'amélioration de la biosécurité adoptées au cours de cette période, comme d'éviter tout contact avec les autres oiseaux, peuvent réduire les probabilités que votre élevage soit exposé au virus.

Au cours des périodes où le risque de transmission de l'IA est élevé – comme actuellement – il est fortement recommandé **aux propriétaires et aux exploitants de ne pas réunir des oiseaux provenant de sites différents et d'éviter les activités telles que les foires, ventes, concours ou marchés où s'échangent des animaux.** Les personnes ayant été en contact récent avec des oiseaux ne devraient jamais entrer dans les lieux qui les abritent ni les manipuler.

Il est également recommandé que les propriétaires ou exploitants limitent l'ajout de nouveaux oiseaux pour le moment. S'il est nécessaire de le faire, ils doivent obtenir les coordonnées du fournisseur et tous les renseignements sur ses antécédents, notamment l'historique relatif à toute maladie et aux vaccins, au cas où des oiseaux tombent malades, et ce, afin de permettre la traçabilité de leur élevage d'origine.

La détection précoce est cruciale. Communiquez immédiatement avec votre vétérinaire en présence de signes suspects ou de doutes concernant la santé de votre élevage. En vertu de la loi, les propriétaires d'oiseaux sont tenus d'aviser leur vétérinaire ou le bureau de [district de Santé des animaux le plus proche de l'Agence canadienne d'inspection des aliments](#) en cas d'influenza aviaire soupçonnée dans leur élevage. On peut trouver une liste de vétérinaires spécialisés en volailles dans le site Web de [l'Ordre des vétérinaires de l'Ontario](#).

## Cas à l'échelle nationale

Depuis le 4 septembre 2022, au Canada, la présence de l'IAHP à la suite de tests positifs a été signalée dans 22 élevages commerciaux se trouvant en Alberta, en Colombie-Britannique, en Saskatchewan au Manitoba et en Ontario. Ces provinces font partie des neuf provinces qui ont signalé des cas d'IAHP chez des volailles domestiques jusqu'à maintenant.

Le Réseau canadien pour la santé de la faune (RCSF) continue de détecter le virus de l'IAHP chez des oiseaux sauvages partout au pays. En date du 22 septembre 2022, le RCSF a signalé 1 253 cas d'oiseaux sauvages infectés à l'IAHP au Canada.

## Coup d'œil sur l'influenza aviaire

L'IA est une maladie virale très contagieuse qui peut infecter les oiseaux sauvages ou domestiques, dont :

- poulets
- dindons
- faisans

- cailles
- canards
- oies
- pigeons
- psittacidés
- pintades

Cette maladie est véhiculée par la sauvagine en liberté, notamment les canards, les oies et les oiseaux de rivage. Les oiseaux infectés peuvent excréter le virus dans leurs fèces, contaminant ainsi l'environnement. Le virus peut survivre pendant des jours dans la litière, les aliments, l'eau, le sol, les oiseaux morts ou les plumes, et à la surface des œufs.

La persistance du virus de l'IAHP — principalement le sérotype H5N1 — indique que l'infection est sans doute très répandue chez les oiseaux sauvages. Par conséquent, le risque sanitaire que pose cette famille de virus de l'IAHP pourrait désormais être une menace présente toute l'année pour les volailles domestiques et la faune.

## Complément d'information

### OMAFRA

[Influenza aviaire \(gov.on.ca\)](http://gov.on.ca)

### ACIA

[Influenza aviaire à l'échelle nationale – Cas positifs chez les oiseaux sauvages \(arcgis.com\)](http://arcgis.com)

[Fiche de renseignements - Influenza aviaire \(grippe aviaire\) – Agence canadienne d'inspection des aliments \(canada.ca\)](http://canada.ca)

### RCSF

[CWHC-RCSF: Canadian Wildlife Health Cooperative - Réseau canadien pour la santé de la faune](http://cwhc-rscf.com)

### USDA APHIS

[USDA APHIS | 2022 Confirmations of Highly Pathogenic Avian Influenza in Commercial and Backyard Flocks \(en anglais seulement\)](#)

## Bird Cast

[Live bird migration map \(en anglais seulement\)](#)

## USGS

[Current distribution of HPAI cases across North America \(en anglais seulement\)](#)